

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 juillet 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Myriam GERMAIN - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Sébastien PLAUD - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON - Sébastien QUINAULT

Secrétaire : Carine BLANCHARD

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 26 juin 2025
- Choix du bureau d'étude pour Maitrise d'œuvre aménagement espaces publics lotissement de Violine
 - Convention de mutualisation formation métier, sécurité et prévention des risques professionnels 2026-2029
 - Loi APER : Modification zones d'accélération pour l'éolien
 - Bilan Orchestre à l'école
 - Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 26 juin 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité

AMÉNAGEMENT LOTISSEMENT DE VIOLINE

Mme le Maire rappelle le déroulé de la procédure du choix d'un bureau d'étude qui devra assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la finition des espaces publics du lotissement de Violine :

- Avril 2025, une convention a été signée avec la CAUE pour un accompagnement complet à la consultation de bureaux d'étude paysagiste-concepteur pour la finition du lotissement de Violine.
- Un appel à candidature a été lancé avec une réponse pour le 24 juin.
- Le 26 juin, la commission d'appel d'offres a examiné les réponses et en a retenu 2 pour une audition : Canopée et Auddicé avec remise d'un mémo technique et d'une offre financière pour le 21 juillet.

- L'audition des 2 bureaux d'étude s'est déroulé le 23 juillet matin.

Le mémo technique a été remis aux conseillers municipaux en amont de la séance afin qu'ils en prennent connaissance. Les personnes ayant assisté aux auditions ont fait part de leur avis.

Sur la base des critères d'attribution, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'équipe composée par Canopée Atelier Paysage (6 voix pour Canopée, 2 voix pour Audicé, 2 abstentions). Le choix a été motivé par une approche méthodologique et technique approfondie et détaillée, une approche qui correspond aux enjeux du projet de la commune et une offre financière cohérente avec cette dernière. L'équipe a obtenu la note de 34/40 avec une offre financière pour la tranche ferme de 15 000 euros HT.

CONVENTION MUTUALISATION FORMATION

Dans le cadre du plan de formation mutualisé, le conseil municipal est invité à adopter la nouvelle convention de mutualisation de formation pour la période 2026-2029. La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve cette convention et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LOI APER : MODIFICATION ZONES D'ACCELERATION ÉOLIEN

Mme le Maire rappelle, qu'en réponse à la loi APER, une 1^{re} délibération a été prise en novembre 2023 définissant les zones d'accélération de la commune pour les énergies renouvelables. Lors de sa séance du 24 avril 2025, le conseil a donné un avis favorable à la révision allégée n°1 du PLUi en émettant une remarque sur le zonage éolien situé à l'est de la commune.

Pour être en concordance avec sa décision du 24 avril 2025, Mme le maire propose de modifier les zones d'accélération telles qu'elles ont été définies en 2023. Les zones d'accélération pour l'implantation d'installations éoliennes seraient donc ainsi modifiées :

La parcelle cadastrée AO18 est retirée de la zone d'accélération pour l'installation terrestres de production d'énergie renouvelables.

Les parcelles suivantes sont proposées pour la filière éolien Enr :

- section AM – n°45, 46, 48, 49, 50 et 55 - d'une surface totale de 10 ha 50 a 63 ca
- section AN – n° 20, 22, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 58, 76, 115 et 119 - d'une surface totale de 53 ha 01 a 87 ca
- section AO – n° 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09,15,16, 42 et 43 – d'une surface totale de 20 ha 27 a 83 ca

pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets de parc éolien pour la zone des Grands Villages.

Le conseil municipal approuve les modifications telles que proposées.

BILAN ORCHESTRE A L'ÉCOLE

Mme le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier COPIL clôturant les 3 années d'Orchestre à l'école. En résumé, toutes les parties sont très satisfaites, que ce soit les enfants, les intervenants du conservatoire, les enseignantes, les parents ou les élus. Tout le monde s'accorde à dire que ce fut une expérience très enrichissante et bénéfique pour tous.

Pour information, les 20 h d'EMMS prévues pour l'année scolaire 2025-2026 sont transformées en 52h avec la Cie des recycleurs de son, le coût restant le même puisqu'une subvention de la DRAC est accordée pour participer au financement.

PÉRISCOLAIRE

Pour rappel, l'Agglo2B détient la compétence enfance mais la gestion est confiée aux communes. Pour le moncoutantais, Moncoutant sur Sèvre assure la gestion pour un groupe de communes dont Clessé. Afin de résoudre les problèmes de recrutement, de précarité des animateurs et les problèmes juridiques, il est proposé une nouvelle organisation :

- L'Agglo2b assure la déclaration des Accueils : responsabilité juridique ;
- L'Agglo2b met à disposition son personnel de coordination au Groupement ;

- Le Groupement désigne une commune coordinatrice qui assure le pilotage, la gestion administrative et budgétaire;
- Le personnel de coordination, direction enfance, assistantes administratives et de direction des Accueils sont Agglo car ils agissent sur l'ensemble du Moncoutantais.
- Présence physique du personnel assurant la mutualisation sur Moncoutant-sur-Sèvre: La Directrice enfance et les 2 assistantes administratives.
- Le personnel d'entretien des bâtiments et de ménage suit le retour des bâtiments aux communes.
- Les animateurs sont recrutés par les communes. Dès lors qu'un animateur travaille à titre principal dans une commune (périscolaire et vacances) cette commune devient l'employeur et le met à disposition de la structure concernée.
- En cas de nécessité de MAD de personnel non titulaire, l'Agglo2b peut se substituer à la commune coordinatrice.
- La Commune coordinatrice gère le personnel mis à disposition par les communes et l'Agglo2b.

Moncoutant sur Sèvre resterait la commune coordinatrice et la commune de Clessé pourrait avoir à recruter un animateur. La nouvelle organisation devra être mise en place au 1er janvier 2026.

CITYSTADE

L'inauguration a eu lieu le 4 juillet 2025. La peinture au sol a été réalisée la semaine qui a suivi.

ESPACE CARMIN

Le planning prévisionnel de fin des travaux est tenu. Un questionnaire sur l'aménagement du cheminement piétonnier en pente (entre la route et la cantine) est soulevé. Faut-il des marches très larges pour casser la pente qui risque d'être assez forte ? La décision sera prise ultérieurement.

CIMETIÈRE

Il ne reste qu'une seule case de libre au columbarium. Le conseil valide le devis de la société CRON pour un nouveau columbarium de 7 cases pour la somme de 4219 € HT.

MOTO-CLUB DE LAUBRECAIS

Comme tous les ans, le moto-club de Laubréçais organise 2 randonnées moto, les 4 et 11 octobre 2025, et demande l'autorisation de circuler dans les chemins de la commune. Le conseil donne son accord à condition que les chemins soient remis en état et que les déchets et pancartes soient ramassés après le passage.

BÂTIMENTS

- Épicerie : La façade de l'épicerie devait être ravalée par l'entreprise Charly FORGEARD, son devis de remise en état avait été accepté en 2024 après l'apparition de fissures et la prise en charge de l'assurance. Malheureusement, celui-ci ne pourra pas réaliser les travaux faute de personnel. Une autre entreprise devra donc être recherchée.

- MAM : Des travaux complets d'isolation ne pouvant être entrepris, il s'avère nécessaire de changer la porte-fenêtre à minima avant l'hiver.

GESTION DU PERSONNEL

Dans le cadre du départ à la retraite de Laurence METAY et de la nouvelle organisation du secrétariat de mairie, un recrutement a été effectué sur un poste d'adjoint administratif pour 10h hebdomadaire. Mme Édith TANGHE du centre de gestion a accompagné les élus dans le recrutement. Mme Sonia CAILLERET a été retenue à l'issue des entretiens et prendra son poste au 15 septembre.

DIVERS

- La borne de recharge de véhicules électriques a été mise en service le 22 juillet.

- Mme le Maire informe le conseil, qu'à l'issue de la réunion en sous-préfecture le 16 juin, les 2 terrains de moto-cross sont interdits d'activités (la Fichardière/ Team914 et St Benoît/ Moto-club Laubréçais). Seul celui de St Benoît pourrait être régularisable par une révision du PLUi et une homologation.

PROCHAIN CM

Jeudi 28 août 2025

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : Mme Carine BLANCHARD
----------------------------------	--